



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Réf : SDA_NB_2019_02_009

Affaire suivie par Nicolas Brière

Assistant de direction

03.80.49.77.43

accueil@ouche-montagne.fr

Pont-de-Pany, le 6 février 2019

Madame la conseillère communautaire,
Monsieur le conseiller communautaire,

Objet : Convocation au conseil communautaire

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouche et Montagne, qui se déroulera le :

**12 février 2019 à 19H30
À la salle des fêtes de Lantenay**

Ordre du jour :

0. Secrétariat général : P Seguin

0.1 Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 31 janvier 2019

0.2 Délégation Président du conseil communautaire

1. Finances - Ressources Humaines - Achats, Marchés publics, Qualité : L Streibig

1.1 Déterminer la durée de maintenance de l'étape « Exploitation-maintenance » du Marché Global de Performance de Fleurey-sur-Ouche,

1.2 Projet de Démolition/reconstruction d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire à Sainte-Marie-sur-Ouche - Signature de l'avenant n°2 avec l'architecte AMD

1.3 Commission d'appel d'offre – Election des membres

1.4 Attributions de compensation 2019

1.5 Indemnités des élus - Vice-présidents

2. Déchets : A Maillot

2.1 Autorisation de signature des conventions d'occupation de terrain pour les déchèteries de la CCOM

2.2 Autorisation de signature du groupement en vue d'une co-maitrise d'ouvrage pour l'implantation d'abris containers le long du canal de Bourgogne.

2.3 Candidature pour l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des papiers graphiques.

2.4 Convention d'entente avec Dijon Métropole relative à l'extension des consignes de tri

2.5 Modification du règlement (Refus des pneus des professionnels, Limite de 4 pneus par apport)

2.6 Convention de groupement de commande formation compostage (avec le Cd21 et les autres collectivités)

2.7 Convention relative à l'apport de bennes de gravats par le SMOM d'Is Sur Tille à l'ISDI de Sombornon (selon avis favorable ou non de la commission)

2.8 Convention de déneigement avec Fleurey-sur-Ouche

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

3. Assainissement : A Lemaire

3.1 Avenant à la convention SATESE

4. Travaux et Voiries : G Verdreau

4.1 Travaux investissement 2019 : inscription des crédits au budget 2019

4.2 Bâtiment CCOM Sombernon : Travaux service Assainissement, Eau

4.3 Bâtiment CCOM Sombernon : Location et aménagement de la partie annexe

5. Sport, Culture, Tourisme et Vie Associative : S.A Gautier-Morrin

5.1 Mise en place des marchés touristiques pour la saison 2019

5.2 Aménagements complémentaires à l'Ecluse de la Charme à Saint-Victor-sur-Ouche

5.3 Appel à candidature pour l'utilisation de l'espace restauration sur le site de Grosbois-en-Montagne

6. Animation sociale : Ch Legendre

6.1 Périscolaire de Sombernon – Convention avec le SIVOS Spuller

Questions diverses.

Conformément à l'article L5211-6 du CGCT, en cas d'absence du titulaire, le suppléant, quand il existe, siège au sein du Conseil Communautaire.

La présente convocation, accompagnée des rapports est également transmise aux suppléants.

Je vous prie de croire, Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président

Patrick SEGUIN



Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr